

**CONVENTION
OPÉRATION DE REVITALISATION DU
TERRITOIRE
PROGRAMME 2023 à 2028**

VILLE DE VALENCE
Communauté de communes des Deux Rives

ANNEXE 4

FICHES ACTION

Orientation stratégique 1

RÉINVESTIR L'HABITAT POUR UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

20 pt

LANCEMENT D'UNE ÉTUDE PRE OPÉRATIONNELLE INTERCOMMUNALE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

ORIENTATION STRATÉGIQUE	RÉINVESTIR L'HABITAT POUR UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
Action nom	LANCEMENT D'UNE ETUDE PRE OPERATIONNELLE INTERCOMMUNALE D'HAMELIORATION DE L'HABITAT
Action n°	1.1
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Forte
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	Réalisation des études pour la Mise en place d'un ou plusieurs dispositifs d'amélioration de l'Habitat selon les conclusions de l'étude pré-opérationnelle lancées sur l'ensemble du territoire communautaire pour répondre : - à la requalification de l'habitat privé ancien sur l'ensemble du territoire communautaire. - aux enjeux d'amélioration du parc de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, - à importante vacance constatée sur le territoire. - à l'adaptation au vieillissement
Partenaires	État / Anah Banque des Territoires Région CD82 CC2R Communes EPF Architectes des Bâtiments de France CAUE
Dépenses prévisionnel/définitif	95 0000€
Plan de Financement	ANAH : 50 % Banque des Territoires : 20% Département 82 :10% Auto financement CC2R : 20%
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et évaluation	Réalisation de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	-Favoriser la requalification de l'habitat ancien sur tout le territoire -lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, - lutte contre la vacance -amélioration et diversification de l'offre en matière d'habitat

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

ORIENTATION STRATÉGIQUE	RÉINVESTIR L'HABITAT POUR UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
Action nom	MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
Action n°	1.2
Statut	En Projet
Niveau de priorité	Forte
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	Mise en place d'un ou plusieurs dispositifs d'amélioration de l'habitat selon les conclusions de l'étude pré-opérationnelle à mener sur l'ensemble du territoire communautaire
Partenaires	État / Anah Banque des Territoires Région CD82 CC2R Communes EPF ABF CAUE
Dépenses prévisionnel/définitif	A déterminer en fonction des conclusions de l'étude pré opérationnelle lancée sur l'ensemble du territoire (fiche action 3.1)
Plan de Financement	A déterminer en fonction des conclusions de l'étude pré opérationnelle lancée sur l'ensemble du territoire (fiche action 3.1)
Calendrier	2024 2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et évaluation	Bilan annuel de l'OPAH : -Nombre de dossiers traités pour l'amélioration de l'habitat -Nombre de dossiers traités pour sortie de vacance -Nombre de logements traités pour adaptation au vieillissement -Nombre de logements conventionnés -Enveloppe budgétaire allouée -Montant moyen des travaux par type et taux d'effort des ménages
Conséquence sur la fonction de centralité	-Renforcer l'attractivité du territoire en proposant une offre de logements diversifiée -Requalification de l'habitat privé ancien sur tout le territoire. -Répondre aux enjeux d'amélioration du parc, -Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, -Reconquête de la vacance et d'adaptation au vieillissement en portant une nouvelle OPAH intercommunale. -Faciliter le lancement de travaux d'amélioration ou d'adaptation des logements en communiquant sur les dispositifs existants.

MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DU FONCIER

ORIENTATION STRATÉGIQUE	RÉINVESTIR L'HABITAT POUR UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
Action nom	MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DU FONCIER
Action n°	1.3
Statut	En Projet
Niveau de priorité	Moyenne
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	Mettre en œuvre l'observatoire de l'habitat et du foncier qui est un outil obligatoire de suivi du volet habitat de PLUI H. Il permet d'apporter à tous les acteurs de l'habitat et du foncier du territoire les éléments pour : - Connaître et suivre les marchés locaux de l'habitat et du foncier suivant toutes leurs composantes. 1.- Évaluer et suivre la politique de l'habitat prévu au PLUI H (Valant PLH) 2.- Créer une dynamique partenariale entre les acteurs institutionnels du PLH et les acteurs de l'habitat et du foncier, en partageant des données qualitatives et quantitatives. 3.- Élaborer une veille sur le territoire et situer la dynamique locale dans le contexte régional permettant comparaison avec d'autres territoires). Il est composé d'un tableau de bord pour suivre les politiques de l'habitat et d'analyses annuelles visant suivre l'évolution du marché local. À ce titre, leur analyse de l'évolution des marchés fonciers et immobiliers doit notamment suivre l'évolution des friches constructibles et des locaux vacants.
Partenaires	Conseil Départemental DDT ADIL Prestataire OPAH Communes Notaires Propriétaires
Dépenses prévisionnel/définitif	A préciser
Plan de Financement	A préciser
Calendrier	2024 - 2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et évaluation	Ensemble des données de l'observatoire de l'Habitat et du foncier Nombre de réunions animées dans le cadre de l'observatoire Nombre de bilans réalisés

MISE EN PLACE D'UNE OPÉRATION DE RAVALEMENT DE FAÇADES

ORIENTATION STRATÉGIQUE	RÉINVESTIR L'HABITAT POUR UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
Action nom	MISE EN PLACE D'UNE OPÉRATION DE RAVALEMENT DE FAÇADES
Action n°	1.4
Statut	En Projet
Niveau de priorité	moyen
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	Mise en place d'une assistance technique et financière au ravalement de façades dans les centres anciens des différentes communes du territoire intercommunal en accompagnement de l'OPAH intercommunale sur les centre bourgs des différentes communes de son territoire.
Partenaires	Villes ABF CAUE
Dépenses prévisionnel/définitif	60 000€/ an
Plan de Financement	A déterminer
Calendrier	2024-2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lancement de l'OPAH intercommunale
Indicateurs de suivi et évaluation	- Nombre particuliers accompagnés - Dossiers aboutissant à la réalisation de trav20 ptaux de ravalement
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer la qualité du cadre de vie à l'échelle du territoire en valorisant le patrimoine bâti ancien. Améliorer le rayonnement et l'attractivité du territoire.

MISE EN PLACE DE CONVENTIONS AVEC EPF OCCITANIE

ORIENTATION STRATÉGIQUE	RÉINVESTIR L'HABITAT POUR UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
Action nom	MISE EN PLACE DE CONVENTIONS AVEC EPF OCCITANIE
Action n°	1.5
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'Ouvrage	CC2R Villes Concernées
Description de l'action	Mise en place de conventions entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPF) avec les communes concernées afin de faciliter la réalisation de projets de réalisation de logement sur les Communes concernées
Partenaires	Villes concernées Auvillar Lamagistère - Valence EPF Occitanie
Dépenses prévisionnel/définitif	Auvillar : 550 000€ Lamagistère : 300 000€ Valence : 550 000
Plan de Financement	Sans objet
Calendrier	2024 - 2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLUi H Observatoire de l'habitat et du foncier OPAH
Indicateurs de suivi et évaluation	- Nombre d'acquisitions - Nombre de projets effectifs réalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	- Augmenter l'offre en logements. - Lutter contre la vacance. - Accélérer l'action publique dans l'acquisition de foncier. - Faciliter la réalisation des projets de constructions/ réhabilitation.

MISE EN PLACE DU PERMIS DE LOUER

ORIENTATION STRATÉGIQUE	RÉINVESTIR L'HABITAT POUR UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
Action nom	MISE EN PLACE DU PERMIS DE LOUER
Action n°	1.6
Statut	En Projet
Niveau de priorité	Forte
Maître d'Ouvrage	CC2R - Communes
Description de l'action	Instauré par la loi ALUR, le permis de louer a pour objectif de lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil. Cet outil préventif offre la possibilité aux collectivités compétentes de vérifier la qualité des logements mis en location Cette autorisation est instruite par l'EPCI après visite du logement pour évaluer sa qualité. L'autorisation est délivrée dans un délai d'un mois pour une durée de deux ans et doit être renouvelée à chaque nouvelle mise en location. La CC2R souhaite imposer aux propriétaires la mise en location de logements décents Sur des périmètres géographiques définis. Cette action est en lien avec le programme d'orientations et d'actions du PLUi-H de la CC2R.
Partenaires	État ADIL ANAH Communes concernées
Dépenses prévisionnel/définitif	A estimer - action réalisée par les services de la CC2R
Plan de Financement	Sans objet
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLUi-H OPAH
Indicateurs de suivi et évaluation	- Nombre de permis de louer signés - Nombre de propriétaires bailleurs engagés dans une démarche d'amélioration de l'habitat
Conséquence sur la fonction de centralité	- Améliorer la lutte contre l'habitat indigne. - Lutter contre les « marchands de sommeil » - Contribuer à améliorer l'offre de logements de qualité.

ADAPTER LE PARC DE LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT

ORIENTATION STRATÉGIQUE	RÉINVESTIR L'HABITAT POUR UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
Action nom	ADAPTER LE PARC DE LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT
Action n°	1.7
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Forte
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	Création de 6 F1 et de 5 F2 dédiés à du logement de personnes âgées à la résidence Baliverne La CC2R est également confrontée au vieillissement de sa population, avec une croissance des personnes âgées de 75 ans et plus, est supérieure à la croissance de la population. Cette évolution induit des manques en logements adaptés qui doivent être comblés et anticipés. Le schéma départemental de gérontologie fait apparaître la nécessité d'accompagner les personnes vieillissantes et d'imaginer des modèles adaptés d'habitat.
Partenaires	Département CC2R CARSAT CNASAT Région FEDER
Dépenses prévisionnel/définitif	2 600 000€
Plan de Financement	
Calendrier	2024-202620 pt
Lien autres programmes et contrats territorialisés	IDRA (Initiative pour le développement des résidences autonomie -Région) FEDER 2023/2028
Indicateurs de suivi et évaluation	Réalisation du Projet Nombre de personnes âgées accueillies
Conséquence sur la fonction de centralité	-Adaptation du parc au vieillissement. -Répondre aux enjeux de vieillissement de la population et d'accès aux services.

RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE PROJET PVD

ORIENTATION STRATÉGIQUE	RÉINVESTIR L'HABITAT POUR UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
Action nom	RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE PROJET PVD
Action n°	1.8
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Forte
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	Recrutement d'un chargé de projet « Petites villes de demain » pour animer et organiser la mise en œuvre de la convention d'ORT autour de Valence d'Agén et de l'ensemble de la Communauté des Communes. Il pilote ce programme afin de garantir la bonne réalisation des actions qui constitueront le programme de l'Opération de Revitalisation du Territoire la qui vont en découler. Tout au long du programme « Petites Villes de demain », le chef de projet sera le « chef d'orchestre » du projet de revitalisation en termes de pilotage et d'animation. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et organise la mise en œuvre des actions, opérations de revitalisation du territoire.
Partenaires	ÉTAT ANAH ANCT Banque des Territoires RÉGION Département Communes de la CC2R
Dépenses prévisionnel/définitif	Poste chef de projet PVD : 55 K€ / an sur 5 ans
Plan de Financement	ANAH 50 % Banque des Territoires 25 % Auto financement CC2R 25%
Calendrier	2023 - 2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Future OPAH Programme Bourg Centre
Indicateurs de suivi et évaluation	Évaluation de l'avancée des différentes actions inscrites à la Convention ORT et opérations « labellisées PVD ». Respect des échéanciers
Conséquence sur la fonction de centralité	AXE transversal permet de mettre en œuvre de façon opérationnelle le projet des collectivités de la CC pour renforcer la dynamique et les fonctions de centralité recherchées dans le cadre du programme PVD.

Orientation stratégique 2

POUR UN DÉVELOPPEMENT DE
L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE DES
PÔLES DE VIE



DÉVELOPPER LES TIERS-LIEUX A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

ORIENTATION STRATÉGIQUE	POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE DES PÔLES DE VIE
Action nom	DÉVELOPPER LES TIERS LIEUX A L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE
Action n°	2.1
Statut	En Projet
Niveau de priorité	Moyenne
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	A la suite de l'étude de la CCI sur l'opportunité d'implantation des tiers lieux à l'échelle de la CC et leur maillage. Création de tiers-lieux pour accompagner les porteurs de projets. Développement des tiers-lieux existant (maison de l'emploi et de la formation) et maillage territorial de nouveaux espaces partagés
Partenaires	État Europe Région PETR Chambres consulaires Villes
Dépenses prévisionnel/définitif	A évaluer
Plan de Financement	A déterminer
Calendrier	2025 -2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat territorial Occitanie 2023/2027
Indicateurs de suivi et évaluation	Fréquentation des divers lieux -
Conséquence sur la fonction de centralité	Faire vivre les centres-bourgs de la CC, pérenniser les solidarités et développer l'économie locale. Poursuivre l'animation d'une politique en faveur des activités économiques.

CRÉATION D'UN TIERS-LIEUX A AUVILLAR

ORIENTATION STRATÉGIQUE	POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE DES PÔLES DE VIE
Action nom	CRÉATION D'UN TIERS-LIEUX A AUVILLAR
Action n°	2.2
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Forte
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	Création d'un tiers-lieu à Auvillar pour accompagner les porteurs de projets. A la suite de l'étude de la CCI, mise en synergie des équipements existants sur le site (office du Tourisme et futur Musée de la Faïence) au service des particuliers et des professionnels pour des espaces de travail partagés
Partenaires	État Europe Région PETR Chambres consulaires Ville d'Auvillar
Dépenses prévisionnel/définitif	441 900 € HT (Première tranche)
Plan de Financement	A préciser
Calendrier	2024 -2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Territorial Occitanie 2023/2027 FEDER 2022/2027
Indicateurs de suivi et évaluation	- Concrétisation du projet - Degré de mutualisation des services associés - fréquentation
Conséquence sur la fonction de centralité	Faire vivre le centre-bourg de la CC, pérenniser les solidarités et développer l'économie locale Favoriser l'attrait touristique d'Auvillar et de l'ensemble du territoire Poursuivre l'animation d'une politique en faveur des activités économiques.

CRÉATION DE NOUVELLES FILIÈRES LOCALES DE FORMATION

ORIENTATION STRATÉGIQUE	POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE DES PÔLES DE VIE
Action nom	CRÉATION DE NOUVELLES FILIÈRES LOCALES DE FORMATION
Action n°	2.3
Statut	En Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'Ouvrage	CC2R comme initiateur de projet
Description de l'action	Porter le projet de création d'une filière Bac Pro chaudronnerie au lycée de Valence et de Bac Pro adultes (DE) électrotechnique auprès de la Région afin de répondre aux besoins spécifiques en personnel qualifié des entreprises locales comme la filière nucléaire.
Partenaires	- Région - Rectorat - Chambre de Commerce et Industrie - Chambre des Métiers et Artisanat - Maison de l'Emploi, de la Formation et de l'Internet
Dépenses prévisionnel/définitif	A déterminer
Plan de Financement	A déterminer
Calendrier	A déterminer
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et évaluation	- Concrétisation de la création de la filière - Public accueilli et formé
Conséquence sur la fonction de centralité	-Répondre aux besoins spécifiques en personnel pour les entreprises locales autour de la maintenance de la centrale de Golfech. -Renforcer l'attractivité économique du territoire. -Enrichir l'offre de formation localement. -Développer l'emploi localement

CRÉATION D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

ORIENTATION STRATÉGIQUE	POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE DES PÔLES DE VIE
Action nom	CRÉATION D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
Action n°	2.4
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Forte
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	Création d'une zone d'activité économique à Goudourville / Pommevic. La CC2R ne dispose plus de foncier disponible sur son territoire pour permettre l'installation de nouvelles entreprises ou l'extension de celles déjà implantées localement. Ce projet devient aujourd'hui une priorité à mettre en relation avec le positionnement économique de la zone d'activité à l'échelle locale et l'attractivité du territoire.
Partenaires	Etat Région PETR Chambre de Commerce et Industrie Chambre des Métiers et Artisanat
Dépenses prévisionnel/définitif	3 365 000 € HT (Tranche 1)
Plan de Financement	Région : 400 000€ Auto financement CC2R : 3 164 200€
Calendrier	2024-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Territorial Occitanie 2023/2027 FEDER 2022/2027
Indicateurs de suivi et évaluation	- Concrétisation du projet - Commercialisation des lots - Nombre d'entreprises implantées - Pérennisation de l'établissement - Emplois Créés
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'attractivité économique du territoire. Répondre aux besoins en foncier d'entreprise. Attirer de nouvelles entreprises. Renforcer le tissu économique local Développer l'emploi localement

CRÉATION D'UNE HALLE GOURMANDE

ORIENTATION STRATÉGIQUE	POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE DES PÔLES DE VIE
Action nom	CRÉATION D'UNE HALLE GOURMANDE
Action n°	2.5
Statut	En Projet
Niveau de priorité	Moyenne
Maître d'Ouvrage	Porteur de Projet à déterminer
Description de l'action	Création d'une halle gourmande et commerciale de produits locaux. Situé sur un des axes principal du centre-ville de Valence, le local de l'ancien « DÉFI MODE » fermé depuis plusieurs années constitue d'une friche commerciale en déshérence. Le bâtiment en question fait partie du patrimoine immobilier emblématique local. Le bien a été acquis récemment par l'Établissement Public Foncier d'Occitanie pour permettre l'émergence d'un projet mixte commerce/ habitat
Partenaires	Région Ville de Valence EPF PETR Chambre de Commerce et Industrie Chambre des Métiers et Artisanat Chambre d'Agriculture
Dépenses prévisionnel/définitif	A déterminer
Plan de Financement	A déterminer
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Territorial Occitanie 2023/2027 FEDER 2022/2027
Indicateurs de suivi et évaluation	- Concrétisation du projet par phase - Pérennisation de l'établissement - Fréquentation
Conséquence sur la fonction de centralité	-Valoriser les produits locaux -Renforcer l'attractivité de Valence d'Agen. -Résorber une friche commerciale. -Améliorer l'image urbaine de Valence.

CONTRAT DE PROJET EN FAVEUR DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

ORIENTATION STRATÉGIQUE	POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE DU COMMERCE DE L'ARTISANAT ET DES PÔLES DE VIE
Action nom	CONTRAT DE PROJET en faveur du Commerce et de l'Artisanat
Action n°	2.6
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Forte
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	Mise en œuvre d'une opération globale de promotion et de développement du commerce et de l'artisanat local par l'animation d'actions individualisées et collectives et la création d'un observatoire du commerce et de l'artisanat afin de favoriser les créations et les transmissions reprises d'entreprises
Partenaires	Chambre de Commerce et Industrie Chambre des Métiers et Artisanat Chambre d'Agriculture AC2R et réseaux et clubs d'entreprises PETR Pôle Emploi Maison de Région Mission locale Maison de l'Emploi, de la Formation et de l'Internet
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses prévisionnelles annuelles de 65 000 € HT
Plan de Financement	CC2R, ETAT, LEADER
Calendrier	2024 - 2029
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et évaluation	- Adhésion des acteurs économiques - Créations d'entreprises - Transmissions reprises effectives
Conséquence sur la fonction de centralité	- Répondre aux besoins en matière de développement économique et d'offre de services - Favoriser la création d'activités et d'emplois - Renforcer l'attractivité économique du territoire.

ANIMATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE AUTOUR DES SAVOIR-FAIRE

ORIENTATION STRATÉGIQUE	POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE DES PÔLES DE VIE
Action nom	ANIMATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE AUTOUR DES SAVOIR-FAIRE
Action n°	2.7
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Forte
Maître d'Ouvrage	Ville de Valence
Description de l'action	Manifestation de promotion économique et de rencontres des acteurs socio-économiques de la CC2R. Valorisation des savoir-faire du territoire auprès du grand public autour des techniques, du développement durable et du consommé local.
Partenaires	Maison de Région Chambre de Commerce et Industrie Chambre des Métiers et Artisanat Chambre d'Agriculture Maison de l'emploi et de la Formation Réseaux d'entreprises / AC2R
Dépenses prévisionnel/définitif	80 000 € HT par manifestation
Plan de Financement	Région : 10 % département : 10 % CC2R 80 %
Calendrier	2024-2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et évaluation	- Concrétisation de la manifestation - Adhésion des acteurs économiques - Adhésion du public
Conséquence sur la fonction de centralité	- Animer la vie économique du territoire. - Valorisation biannuelle et animation économique du territoire. - Favoriser la création d'emplois - Renforcer l'attractivité économique du territoire.

RENFORCER L'ÉCONOMIE AUTOUR DE LA RESTAURATION ET L'HÔTELLERIE

ORIENTATION STRATÉGIQUE	POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE DES PÔLES DE VIE
Action nom	RENFORCER L'ÉCONOMIE AUTOUR DE LA RESTAURATION ET L'HÔTELLERIE
Action n°	2.8
Statut	En Projet
Niveau de priorité	Moyenne
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	Proposer une assistance technique et conseil aux porteurs de projets lors de la création des établissements pour pallier au déficit d'établissements de restauration et de d'hôtellerie sur le territoire. Proposer de l'information et de l'accompagnement spécifiques auprès des porteurs des projets pour les aider à définir et pérenniser leurs projets.
Partenaires	Région Office du Département du Tourisme CC2R Office du Tourisme, Chambre des Métiers
Dépenses prévisionnel/définitif	10 000 € HT annuellement
Plan de Financement	A déterminer
Calendrier	A déterminer
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et évaluation	- Nombre candidats accompagnés - Création d'établissements pérennisés - Adhésion des acteurs économiques
Conséquence sur la fonction de centralité	-Renforcer l'économie touristique et l'accueil. -Favoriser l'implantation des établissements -Coaching pour les porteurs de projets en restauration et/ou hôtellerie. -Favoriser la création d'emplois. -Renforcer le tissu économique du territoire.

DISPOSITIF DE VALORISATION DES DEVANTURES COMMERCIALES

ORIENTATION STRATÉGIQUE	POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE DES PÔLES DE VIE
Action nom	DISPOSITIF DE VALORISATION DES DEVANTURES COMMERCIALES
Action n°	2.9
Statut	En Projet
Niveau de priorité	Moyenne
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	Apporter une aide technique et financière aux commerçants pour la valorisation de leur devanture commerciale afin de dynamiser le commerce local.
Partenaires	Villes Chambre de Commerce et Industrie ABF CAUE 82 Chambre de Commerce et Industrie Chambre des Métiers et Artisanat
Dépenses prévisionnel/définitif	40 000€/ an
Plan de Financement	Etat FEDER CC2R
Calendrier	A déterminer
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec la future OPAH Intercommunale
Indicateurs de suivi et évaluation	- Nombre commerces accompagnées - Dossiers aboutissant à la réalisation de travaux de valorisation - impact sur la fréquentation des commerces concernés
Conséquence sur la fonction de centralité	- Renforcer l'attractivité commerciale des centres villes. - Apporter une meilleure image du commerce local. - Améliorer le paysage urbain. - Lutter contre la vacance commerciale

MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

ORIENTATION STRATÉGIQUE	POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE DES PÔLES DE VIE
Action nom	MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)
Action n°	2.10
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Forte
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	Études en vue de la rédaction et de la mise en place d'un Règlement Local de Publicité intercommunal pour se doter règlement à l'échelle de tout son territoire.
Partenaires	Villes ABF CAUE 82 Chambres Consulaires CC2R
Dépenses prévisionnel/définitif	19 700€
Plan de Financement	Autofinancement CC2R
Calendrier	2023- 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et évaluation	- Progression effective des études
Conséquence sur la fonction de centralité	-Réglementer et harmoniser la publicité commerciale. -Lutter contre la pollution visuelle. - Renforcer l'attractivité commerciale des centres villes. - Apporter une meilleure image du commerce local. - Améliorer le paysage urbain.

ORGANISER UNE BOURSE DES LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS

ORIENTATION STRATÉGIQUE	POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE DES PÔLES DE VIE
Action nom	ORGANISER UNE BOURSE DES LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS
Action n°	2.11
Statut	En Projet
Niveau de priorité	Moyenne
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	Créer et animer une bourse des locaux vacants commerciaux, artisanaux, fonds de commerces, pour recenser les locaux disponibles, leurs caractéristiques et engager ainsi des discussions entre agents de développement, manager de commerce, propriétaires et porteurs de projets intéressés par une implantation locale. Ce référencement permettra de mieux cerner les raisons de la vacance, tel un observatoire du commerce, et d'envisager des actions concrètes et ciblées impliquant les propriétaires
Partenaires	Villes CCI CMA Association des commerçants et artisans Agences immobilières Notaires Propriétaires
Dépenses prévisionnel/définitif	Mission Service développement Économique
Plan de Financement	Sans objet
Calendrier	A déterminer
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et évaluation	- création de la bourse des locaux vacants - mise à jour de l'annuaire et du référentiel - nombre de commerces créés ou repris
Conséquence sur la fonction de centralité	-Renforcer l'attractivité commerciale des centres villes. - Apporter une meilleure image du commerce local. - Améliorer le paysage urbain. -Mieux identifier les raisons de la vacance pour mieux la maîtriser et y remédier activement - Mise en réseau des professionnels et des propriétaires

MISE EN PLACE DU DROIT DE PRÉEMPTION COMMERCIAL

ORIENTATION STRATÉGIQUE	POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE DES PÔLES DE VIE
Action nom	MISE EN PLACE DU DROIT DE PRÉEMPTION COMMERCIAL
Action n°	2.12
Statut	En Projet
Niveau de priorité	moyenne
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	Mettre en œuvre de droit de préemption commercial dans les secteurs de revitalisation commerciale afin de remettre sur le marché les commerces concernés à prix modéré ou engager un processus de rénovation pour les remettre en vente.
Partenaires	Villes CCI CMA Banques Association des commerçants et artisans Agences immobilières Notaires Propriétaires
Dépenses prévisionnel/définitif	A déterminer - prévoir une enveloppe annuelle 100 000
Plan de Financement	A déterminer
Calendrier	A déterminer
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et évaluation	- nombre de commerces créés ou repris
Conséquence sur la fonction de centralité	- Densification du tissu commercial - Renforcement de l'attractivité du territoire - Diversification et régénération de l'offre commerciale - Qualification de l'offre commerciale adaptée aux besoins des habitants

CRÉATION D'UN SERVICE COMMERCIAL DE L'OFFICE DE
TOURISME

ORIENTATION STRATÉGIQUE	POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE DES PÔLES DE VIE
Action nom	CRÉATION D'UN SERVICE COMMERCIAL DE L'OFFICE DE TOURISME
Action n°	2.14
Statut	En Projet
Niveau de priorité	moyenne
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	A l'échelle de communautaire on constate la difficulté des acteurs de l'accueil et du tourisme à répondre aux besoins en termes de services de leurs clients ou usagers tels que bagagerie restauration, blanchisserie... La création d'un service commercial au sein de l'Office de Tourisme lui centraliser et mettre en relation les différents prestataires et les usagers.
Partenaires	État Région Département Office Départemental du Tourisme Office du Tourisme
Dépenses prévisionnel/définitif	35 000€HT
Plan de Financement	A déterminer
Calendrier	A déterminer
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et évaluation	Implication des prestataires et des usagers Incidence sur la fréquentation des hébergements sur le territoire Evolution du degré de satisfaction des usagers.
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'action de l'OT et d'améliorer l'offre touristique du territoire. Proposer toute une gamme de services. Améliorer l'attractivité et le rayonnement du territoire. Développer l'activité économique du territoire.

Orientation stratégique 3

VALORISER LA CULTURE ET LE
PATRIMOINE COMME FACTEUR
D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

ORIENTATION STRATÉGIQUE	VALORISER LA CULTURE ET LE PATRIMOINE COMME FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
Action nom	MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES
Action n°	3.1
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Forte
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	Dans le cadre de la Loi NOTRE et la gestion culturelle, l'EPCI a décidé de prendre la compétence des bibliothèques, médiathèque et point lecture du territoire en officialisant le fonctionnement déjà initié par la mise à disposition du public du fond d'ouvrages communautaires. La CC2r a décidé la mise en réseau des 11 bibliothèques et médiathèques du territoire intercommunal (Villes de Auvillar, Bardigues, Castelsagrat, Dunes, Donzac, Espalais, Lamagistère, Malause, Merles, Pommevic, Valence).
Partenaires	CD82 DRAC Communes concernées
Dépenses prévisionnel/définitif	14 000€Ht
Plan de Financement	A définir
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma directeur départemental de lecture publique.
Indicateurs de suivi et évaluation	Taux de fréquentation des équipements
Conséquence sur la fonction de centralité	-Améliorer la pratique de la lecture pour l'ensemble des publics. -Réduire les inégalités territoriales vis à vis de l'accès à la lecture.

CRÉATION D'UN MUSÉE DE LA FAÏENCE ET DE LA BATELLERIE A AUVILLAR

ORIENTATION STRATÉGIQUE	VALORISER LA CULTURE ET LE PATRIMOINE COMME FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
Action nom	CRÉATION D'UN MUSÉE DE LA FAÏENCE ET DE LA BATELLERIE A AUVILLAR
Action n°	3.2
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Forte
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	Le territoire intercommunal ne dispose pas d'un grand équipement culturel suffisamment spacieux pour abriter ses collections exposées dans l'actuel musée d'Auvillar. La CC2R est propriétaire d'importants volumes inoccupés attenants à l'Office de Tourisme et au futur tiers-lieu qui pourraient y être consacrés créant ainsi une complémentarité et une synergie entre les trois équipements. La CC2R a décidé la construction du musée de la faïence et de la batellerie sur le site de l'ancien couvent qui abrite déjà l'Office du Tourisme et le futur tiers-lieu.
Partenaires	DRAC Région Département Office Départemental du Tourisme Ville d'Auvillar Office du tourisme
Dépenses prévisionnel/définitif	1 700 000
Plan de Financement	A définir
Calendrier	2023-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Réalisation du tier lieux sur le site (action 2.2)
Indicateurs de suivi et évaluation	Réalisation des travaux Taux de fréquentation du musée. Synergie entre le musée, le tiers lieu et l'office de tourisme
Conséquence sur la fonction de centralité	-Valoriser les collections appartenant à la collectivité. -Favoriser l'attractivité touristique et le développement du territoire -Améliorer le rayonnement du territoire -Valoriser les métiers et l'artisanat traditionnels

CRÉATION DE LOCAUX ASSOCIATIFS

ORIENTATION STRATÉGIQUE	VALORISER LA CULTURE ET LE PATRIMOINE COMME FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
Action nom	CRÉATION DE LOCAUX ASSOCIATIFS
Action n°	3.3
Statut	En Projet
Niveau de priorité	faible
Maître d'Ouvrage	CD82 Ville de Valence
Description de l'action	Création de locaux associatifs dans l'ancien dortoir du collège de Valence. Dans un souci de mutualisation et de partages des locaux associatifs, la ville de Valence envisage la création d'une maison des associations. Cette démarche s'inscrit également dans le cadre de la mise à disposition des locaux du complexe Gipoulou.
Partenaires	CD82 Ville de Valence
Dépenses prévisionnel/définitif	A estimer
Plan de Financement	A estimer
Calendrier	A déterminer
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et évaluation	Taux de fréquentation des locaux Nombre de manifestations organisées
Conséquence sur la fonction de centralité	- Renforcer le tissu associatif local. - Regrouper et mutualiser les équipements associatifs..

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI REMARQUABLE

ORIENTATION STRATÉGIQUE	VALORISER LA CULTURE ET LE PATRIMOINE COMME FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
Action nom	MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI
Action n°	3.4
Statut	En Projet
Niveau de priorité	Forte
Maître d'Ouvrage	CC2R Valence
Description de l'action	Le territoire de la CC2R dispose d'un riche patrimoine bâti qu'il convient de restaurer et mettre en valeur le bâti ayant une forte valeur patrimoniale afin de le protéger et faire partager leur intérêt historique et culturel au public. -Restauration des lavoirs de Valence (protégés au titre des Monuments Historiques) -Restauration de la tour Chappe (Saint Loup)
Partenaires	DRAC ABF CAUE Office du tourisme
Dépenses prévisionnel/définitif	Restauration des lavoirs de Valence : à déterminer Restauration de la tour Chappe (Saint Loup) 220 000€HT
Plan de Financement	A déterminer
Calendrier	Restauration des lavoirs de Valence : à déterminer 2025-2028 Restauration de la tour Chappe – 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et évaluation	Réalisation des opérations Fréquentation des sites
Conséquence sur la fonction de centralité	-Mettre en valeur et faire connaître le bâti patrimonial auprès du public. -Améliorer l'attractivité touristique et le rayonnement du territoire.

Orientation stratégique 4

POURSUIVRE L'INNOVATION ET LA QUALIFICATION DES SERVICES

MISE A NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

ORIENTATION STRATÉGIQUE	POURSUIVRE L'INNOVATION ET LA QUALIFICATION DES SERVICES
Action nom	MISE A NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS
Action n°	4.1
Statut	En Projet
Niveau de priorité	Forte moyenne faible selon le projet
Maître d'Ouvrage	
Description de l'action	Le territoire communautaire offre à leurs habitants une grande diversité d'équipement de loisirs à destination des familles ou de la jeunesse. Beaucoup de ces équipements sont devenus intercommunaux. Certains de ces équipements nécessitent aujourd'hui une remise à niveaux, ou d'être améliorer. D'autres équipements doivent être créés pour diversifier et enrichir encore l'offre de loisirs à destination des usagers : - Mise à niveau de la piscine d'été, amélioration des bassins et embellissement général de l'ensemble du site. - Valoriser la structure du golf (réhabilitation du restaurant du golf, réfection du parking...) - Création de bases nautiques de loisirs. - Valoriser la structure sportive du centre de loisirs de Gache. - Création de city parks. - Création d'un pumptrak. - création de terrains de padel à Auvillar
Partenaires	Fédérations sportives Communes concernées
Dépenses prévisionnel/définitif	En fonction des projets :
Plan de Financement	structure du Golf : 450 000
	A estimer pour chacun des projets
Calendrier	En fonction des projets : 2024-2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et évaluation	Réalisation du projet Fréquentation de l'équipement.
Conséquence sur la fonction de centralité	-Améliorer et enrichir l'offre d'équipements sportifs et de loisirs à destination des familles et de tous les publics. -Accroître le bien être personnel et de cohésion sociale par la qualité et la diversité des équipements de loisirs et la pratique du sport. -Accroître l'attractivité du territoire en proposant des équipements sportifs et de loisirs de qualité.

MISE A NIVEAU DE LA PISTE DE ROLLER

ORIENTATION STRATÉGIQUE	POURSUIVRE L'INNOVATION ET LA QUALIFICATION DES SERVICES
Action nom	MISE A NIVEAU DE LA PISTE DE ROLLER
Action n°	5.2
Statut	En Projet
Niveau de priorité	Moyenne
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	Afin de pouvoir améliorer la pratique du Roller et pouvoir organiser des compétitions de niveau national et international, la CC2R souhaite moderniser son équipement. Le projet comprend l'éclairage des pistes et la réfection de la piste en piste en résine pour organiser des compétitions de roller à un niveau national et européen et la construction d'une cabine d'arbitrage
Partenaires	Fédération
Dépenses prévisionnel/définitif	En fonction des projets : Cabine d'arbitrage: 45 000€
Plan de Financement	En fonction des projets : Cabine d'arbitrage: 2024 - 2025
Calendrier	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et évaluation	Taux de fréquentation des sites Evolution du nombre de licenciés Taux d'attractivité lors des compétitions
Conséquence sur la fonction de centralité	Faire rayonner le territoire autour de la pratique du roller dans une dimension nationale et européenne. Améliorer la pratique du roller

CRÉATION D'UNE RECYCLERIE

ORIENTATION STRATÉGIQUE	POURSUIVRE L'INNOVATION ET LA QUALIFICATION DES SERVICES
Action nom	CRÉATION D'UNE RECYCLERIE
Action n°	4.3
Statut	En Projet
Niveau de priorité	Forte
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	La CC2R s'inscrit dans une démarche de protection des ressources naturelles. Elle souhaite en réduire à l'échelle de son territoire les volumes de déchets en les valorisant dans le cadre du développement de l'économie sociale et solidaire. la Communauté de Communes des Deux Rives projette la construction d'une recyclerie sur le site de la déchetterie.
Partenaires	État Région Département ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	650 000 € HT
Plan de Financement	État : 204834€ Région : 89 703€ Département : 68311€ ADEME : 122 100€ Auto financement : 198 068€
Calendrier	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et évaluation	Taux de fréquentation Volume recyclé - Incidence sur les volumes traités par la déchetterie
Conséquence sur la fonction de centralité	Réduire localement l'empreinte carbone du traitement des déchets Réduire localement le coût du traitement des déchets Valorisation de l'économie circulaire et participer au développement du territoire

MÉDICALISATION DE L'ACCUEIL DE JOUR

ORIENTATION STRATÉGIQUE	POUR SUIVRE L'INNOVATION ET LA QUALIFICATION DES SERVICES
Action nom	MÉDICALISATION DE L'ACCUEIL DE JOUR
Action n°	4.4
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Forte
Maître d'Ouvrage	
Description de l'action	Aujourd'hui, le bâtiment de l'accueil de jour n'a pas la capacité de répondre aux besoins des publics accueillis, des intervenants ainsi qu'aux services attendus de l'établissement. La CC2R souhaite réalisation de travaux pour permettre la médicalisation de l'accueil de jour et la création d'un logement d'urgence.
Partenaires	ARS Département CC2R
Dépenses prévisionnel/définitif	150 000€HT
Plan de Financement	A déterminer
Calendrier	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et évaluation	-Réalisation de l'opération - Amélioration des prestations - Fréquentation de l'établissement
Conséquence sur la fonction de centralité	Répondre aux enjeux de vieillissement de la population et d'accès aux services pour le public concerné. Apporter une réponse adaptée au problème de la dépendance. Maintien au domicile du public concerné

Orientation stratégique 5

PLANIFIER UN SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS ET DU STATIONNEMENT

ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS INTER EPCI

ORIENTATION STRATÉGIQUE	PLANIFIER UN SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS ET DU STATIONNEMENT
Action nom	ELABORATION D'UN SCHEMA DES MOBILITES INTER EPCI
Action n°	5.1
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Forte
Maître d'Ouvrage	CC Pays de Lafrançaise- par délégation de service
Description de l'action	Réalisation à l'échelle de 4 EPCI (CC Pays de Lafrançaise, CC Terre de Confluence, CC Pays de Serres en Quercy et CC2R)d'une étude globale sur les mobilités afin de promouvoir l'usage des réseaux de transports en commun, ou partagés et l'usage des mobilités douces . Il est question de développer des alternatives à la voiture en « autosolisme », dans un but de diminution des pollutions et des gaz à effet de serre. Développer des transports en commun ou partagés permet par ailleurs une diminution des coûts pour les ménages du territoire. Ce projet doit permettre de faire un diagnostic sur l'état de la mobilité sur notre Territoire.
Partenaires	État Région Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne EPCI Partenaire
Dépenses prévisionnel/définitif	96 666 €
Plan de Financement	État 50% Banque des Territoires via Région : 12% Conseil départemental du 82 : 10% Auto financement des 4 EPCI :20%
Calendrier	A partir de 2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et évaluation	A définir en fonction des résultats de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	Réduire l'usage des véhicules thermiques, Offrir des alternatives à l'usage de la voiture Réduire l'empreinte carbone, la pollution et les émissions de gaz à effet de serre liée au transport du quotidien à l'échelle du territoire

ÉTENDRE LE RÉSEAU CYCLABLE EXISTANT

ORIENTATION STRATÉGIQUE	PLANIFIER UN SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS ET DU STATIONNEMENT
Action nom	ÉTENDRE LE RÉSEAU CYCLABLE EXISTANT
Action n°	5.2
Statut	En Projet
Niveau de priorité	moyenne
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	La Communauté des deux Rives souhaite améliorer et renforcer son réseau de déplacements doux à l'échelle de son territoire. 'objectif et de relier dans les meilleures conditions de sécurité, des zones d'emploi, d'habitat, d'enseignement et de formation ou de loisirs -Mieux desservir les pôles d'échanges multimodaux, sur tout le territoire et d'inviter par conséquent un maximum d'habitants à l'usage au vélo pour leurs trajets du quotidien.
Partenaires	État CEREMA Région Département VNF Réseaux ferré Français/SNCF
Dépenses prévisionnel/définitif	A déterminer
Plan de Financement	A déterminer
Calendrier	A déterminer
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et évaluation	Augmentation de la fréquentation du réseau cyclable. Diminution de l'usage de la voiture. Augmentation de l'usage du train
Conséquence sur la fonction de centralité	Extension du réseau cyclable existant et résorption des discontinuités cyclables. Améliorer la sécurité des usagers. Réduire l'usage de la voiture pour les déplacements du quotidien. Réduire l'empreinte carbone du territoire.

DÉVELOPPEMENT D'UN POLE MULTIMODAL AUTOUR DE LA GARE DE VALENCE

ORIENTATION STRATÉGIQUE	PLANIFIER UN SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS ET DU STATIONNEMENT
Action nom	DÉVELOPPEMENT D'UN POLE MULTIMODAL AUTOUR DE LA GARE DE VALENCE
Action n°	5.3
Statut	En Projet
Niveau de priorité	faible
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	La gare de Valence est située sur un axe majeur entre les deux grandes métropoles de Toulouse et Bordeaux. Sa place stratégique sur le territoire CC2R en fait donc un atout majeur dans la desserte du territoire. Il l'est tout autant dans l'organisation des fonctionnalités urbaines dans le développement d'un point multimodal autour du quartier de la gare. Une étude spécifique doit être conduite à l'échelle de Valence et de la CC2R pour valider cette fonction de multi-modalité en complément à l'étude inter EPCI sur les mobilités doit être conduite
Partenaires	État Région PETR CD82
Dépenses prévisionnel/définitif	35 000€ HT
Plan de Financement	A déterminer
Calendrier	A déterminer
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Étude inter EPCI sur le mobilité
Indicateurs de suivi et évaluation	Réalisation de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	Réduire l'usage des véhicules thermiques, Offrir des alternatives à l'usage de la voiture Réduire empreinte Carbone, la pollution et les émissions de gaz à effet de serre liée au transport du quotidien à l'échelle du territoire Développement de l'intermodalité. Valoriser les connexions ferroviaires

Orientation stratégique 6

INTÉGRER LA DYNAMIQUE DES PAYSAGES ET DE L'ADAPTATION CLIMATIQUE

VÉGÉTALISATION DES ESPACES PUBLICS

ORIENTATION STRATÉGIQUE	INTÉGRER LA DYNAMIQUE DES PAYSAGES ET DE L'ADAPTATION CLIMATIQUE
Action nom	VÉGÉTALISATION DES ESPACES PUBLICS
Action n°	6.1
Statut	En Projet
Niveau de priorité	En maturation
Maître d'Ouvrage	CC2R – Communes concernées
Description de l'action	Prolonger la canopée en centres-bourgs pour constituer des îlots de fraîcheur et renforcer la trame verte à l'échelle de chaque commune et à l'échelle globale du territoire. -Création d'espaces végétalisés pour les futures opérations urbaines : Place Chaumeil, Accès Camping, Restructuration du port de Valence sur le canal Allées des Fontaines. -Requalifier les espaces publics dans une logique moins routière, avec des objectifs de végétalisation des espaces et d'intégration architecturale dans une logique de création d'îlots de fraîcheur. -Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers pour préserver les trames verte et bleue. -Enclencher un processus de dés-imperméabilisation des espaces publics.
Partenaires	ÉTAT RÉGION DÉPARTEMENT VNF Communes de la CC2R Ville de Valence ABF CAUE
Dépenses prévisionnel/définitif	A estimer en fonction des différents projets
Plan de Financement	A estimer en fonction des différents projets
Calendrier	2025-2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et évaluation	En fonction des différents projets
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer le cadre de vie, prolonger les corridors écologiques. Mailler le territoire d'espaces publics de qualité. Réduire l'imperméabilisation des sols et les phénomènes d'îlots de chaleur dans les aménagements urbains.

ÉLABORATION D'UN PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

ORIENTATION STRATÉGIQUE	INTÉGRER LA DYNAMIQUE DES PAYSAGES ET DE L'ADAPTATION CLIMATIQUE
Action nom	ÉLABORATION D'UN PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)
Action n°	6.2
Statut	En Projet
Niveau de priorité	moyenne
Maître d'Ouvrage	CC2R
Description de l'action	Le territoire de Communautaire reste majoritairement rural. La CC2R souhaite par l'élaboration d'un PAT préserver ce patrimoine vivant et nourricier afin d'une part de renforcer l'économie agricole, et d'autre part de permettre la distribution des produits locaux sur le territoire afin d'alimenter la population locale Plusieurs enjeux sont identifiés : - Pérenniser et développer l'activité agricole, les exploitations agricoles, favoriser les installations - Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous - Sensibiliser et éduquer à une alimentation de qualité - Agir pour la transition écologique (Energie, gaspillage, biodéchets, empreinte carbone, adaptation des pratiques culturelles...)
Partenaires	Région Direction Départemental des Territoires du 82 Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne
Dépenses prévisionnel/définitif	A estimer
Plan de Financement	A estimer
Calendrier	A déterminer
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PAT Département
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d'agriculteurs mobilisés Analyse de l'impact sur les coûts des denrées Réduction des déchets alimentaires Evolution du comportement alimentaire Nombre de repas bio, circuit court, sans viande dans l'alimentation collectives..
Conséquence sur la fonction de centralité	Relocaliser l'agriculture et l'alimentation en soutenant les agriculteurs, les circuits courts et les produits locaux. Préserver et renforcer la diversité et la qualité des productions agricoles locales. Redynamiser le tissu économique local ; Augmenter la part des produits bio et locaux dans les cantines. Développer les circuits courts en matière d'alimentation. Améliorer d'éducation alimentaire du public. Mieux préserver la biodiversité et la préservation des paysages ruraux